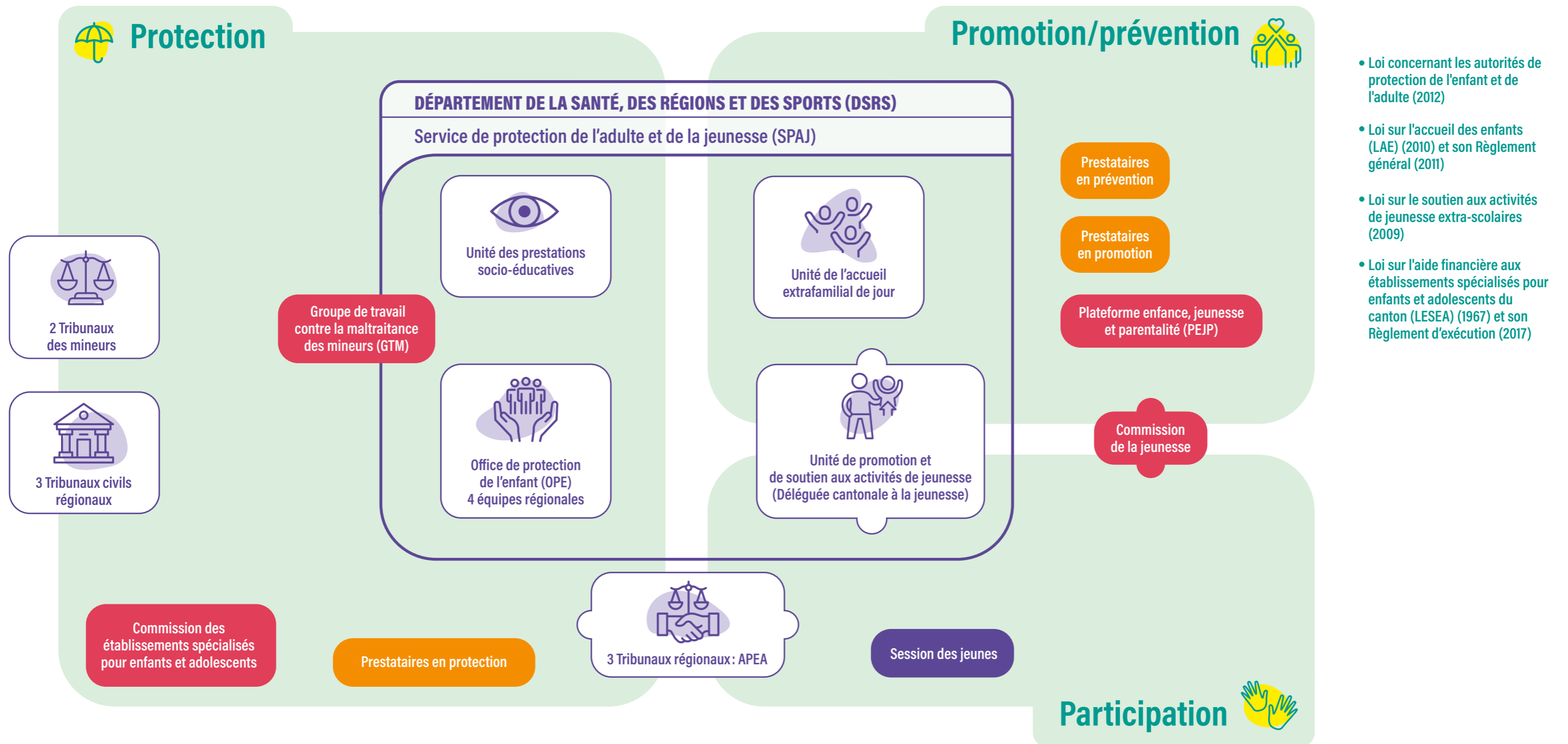


# Canton de Neuchâtel

## Organisation des politiques enfance et jeunesse



### Légende



Tribunal des mineurs



Autorité de protection de l'enfant (APEA)



Organe de surveillance des lieux de placement extrafamilial



Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse



Tribunal de première instance (Instance compétente en droit civil)



Service de protection  
Accompagnement avec ou sans mandat civil et/ou pénal



Autorité relative à l'accueil extrafamilial de jour

#### Organismes mandatés ou subventionnés par l'Etat pour:

- Prévention:** anticiper certains risques (p.ex. addictions, violence, médias numériques, etc.)
- Promotion:** encourager le développement (p.ex. organisations de jeunesse, animation jeunesse, accueil, etc.)
- Protection:** intervenir en cas de mise en danger (p.ex. foyers d'accueil, AEMO, etc.)



Organes de coordination et de consultation des politiques enfance et jeunesse



Loi et/ou Document de référence cantonal pour la politique de l'enfance et de la jeunesse